




Envoyé en préfecture le 29/08/2022
Reçu en préfecture le 29/08/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220826-2022_160_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de réhabilitation du parking des Cèdres / Lot n°1
Électricité : Entreprise REISSE – Lot n°3 Serrurerie : Entreprise DE
SA SERRURERIE / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM-CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour des travaux de réhabilitation du parking des Cèdres ; que la consultation est décomposée en 3 lots :

Lot n°1	Electricité
Lot n°2	Étanchéité
Lot n°3	Serrurerie

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de réhabilitation du parking des Cèdres a été publié le 05/07/2022 sur le profil d'acheteur de la Ville, sur le site de la Ville, au BOAMP ; que la date limite de remise des offres était fixée au 16/08/2022 ; que 2 plis ont été réceptionnés dans les délais ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre, la société SIRADÉX, conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ; que les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission MAPA, réunie le 25/08/2022 ; que la Commission propose de retenir pour le lot n°1 « électricité », l'offre de l'entreprise REISSE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 48 970 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°1) et pour le lot n°3 « serrurerie », l'offre de l'entreprise DE SA SERRURERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 14 958 € HT ;

.../...

CONSIDÉRANT que la Commission propose de déclarer le lot n°2 « étanchéité » infructueux pour absence d'offre et de solliciter en direct des candidats susceptibles de remettre une proposition ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** les offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 56 696.00 € HT, soit 62 365.60 € TTC, concernant les travaux de réhabilitation du parking des Cèdres :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
1	Electricité	REISSE	48 970 € (offre de base + PSE n°1)
3	Serrurerie	DE SA SERRURERIE	14 958 €
TOTAL			63 928 €

- ✚ **DE DÉCLARER INFRUCTUEUX** le lot n°2 « étanchéité » pour absence d'offre et de solliciter en direct des candidats susceptibles de remettre une proposition ;
- ✚ **DE SIGNER** lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 26 août 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 août 2022 et publiée sur le site internet de la ville le 29 août 2022.